

# JARRIE

n°132 Trimestriel • Avril 2025

# MAG

DOSSIER

**BUDGET COMMUNAL 2025**  
UNE GESTION FINANCIÈRE  
SAINE ET PRUDENTE

**P.7 URBANISME**

30 ANS D'URBANISME À JARRIE

**ENVIRONNEMENT P.10-11**

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, LUTTE  
CONTRE LES ESPÈCES NUISIBLES...

**CULTURE ET PATRIMOINE**

SPECTACLES ET FESTIVALS,  
LA SAISON EST LANCÉE

**P.21-23**

Jarrie

## SOMMAIRE

P4-5  
**ACTU MAIRIE**

P6 **TRAVAUX**

P7 **URBANISME**

P8 **AMÉNAGEMENT : LA DÉFENSE  
EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE**



P9  
**MOBILITÉS**

P10-11  
**ENVIRONNEMENT**

### DOSSIER

P 12-13 **BUDGET 2025**

P 14 **RETOUR SUR LE RECENSEMENT  
DE LA POPULATION**

P15 **ZOOM : LA SITUATION  
ENCORE TROUBLE DES USINES**

P 16-17 **ENFANCE-JEUNESSE**

P 18-19 **ACTION SOCIALE**

P20 **ASSOCIATION : LES TRAVAUX  
ONT DEMARRÉ AU CSC MALRAUX**

P21-23  
**CULTURE  
ET PATRIMOINE**



P24 **AGENDA**



## ÉTAT CIVIL

De juin 2024 à février 2025

### NAISSANCES

Giorgia CHUPIN, née le 11 mai 2024

Gianni LETIZIA, né le 20 juillet 2024

Selma BÉAL, née le 20 août 2024

Louna PELLETIER-BEAUMONT,  
née le 21 septembre 2024

Lewis BORGNIS, né le 27 novembre 2024

Lison MARTINET, née le 1<sup>er</sup> janvier 2025

Anatole SUERINCK, né le 23 février 2025

### MARIAGES

Joey GREGORI et Anaïs CARVALHO BRANDAO,  
le 29 juin 2024

Kévin SALMI et Mélanie BERTRAND,  
le 29 juin 2024

Pierre-Laurent CHARVET et Valérie OBERLECHNER,  
le 21 septembre 2024

Mathieu CHAVRIER et Anne-Juliette BOISSADY,  
le 5 octobre 2024

### DÉCÈS

Antoine GONZALEZ, le 5 avril 2024

Léandro SAUZOT, le 27 mai 2024

Anne LE GLOAN née PILLET, *maire honoraire*, le 8 juillet 2024

Marie-Thérèse BOURREL née ZANONI, le 18 juillet 2024

Bernard BOULMÉ, le 13 août 2024

Valentin DEBIEZ, le 24 août 2024

Jean-Marie GIMENO, le 18 octobre 2024

Yves GARCIA, le 19 novembre 2024

Jeannine CARNAVALE née BAGINI, le 14 janvier 2025

Halima VOUT née HABIBA, le 23 janvier 2025

Huguette FLAMANT née VAN HEURCK, le 27 janvier 2025

Anne-Marie ALLEMAND née PODDA, le 1<sup>er</sup> février 2025

Yvette FONTBONNE née JALIFIER, le 10 février 2025

Gilbert ROUDET, le 16 février 2025

### SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA VILLE EN VOUS ABONNANT



> À NOTRE PAGE FACEBOOK :  
[facebook.com/villedelarrie](https://facebook.com/villedelarrie)



> AU COMPTE INSTAGRAM :  
[www.instagram.com/villedelarrie/](https://www.instagram.com/villedelarrie/)



> EN TÉLÉCHARGEANT SUR VOTRE  
PLAY STORE :  
l'Appli Ville CityAll Ville de Jarrie

## édito



Le Maire,  
Raphaël GUERRERO  
Vice-Président  
aux finances de Grenoble-  
Alpes Métropole

Chères Jarroises, chers Jarrois,

Ce début d'année n'est pas de tout repos, tant les sujets majeurs pour notre commune s'accumulent. Tout d'abord, vous le savez maintenant, la fermeture de la moitié de l'usine Arkema (l'usine sud) est bien réelle malgré toutes nos batailles pour éviter cela.

Avec elle, 154 emplois seront supprimés et des discussions sont en cours, au sein des entreprises de la plateforme, pour faire baisser ce nombre.

Avec elle, c'est toute l'histoire de la plateforme industrielle qui part, avec le secteur de la chlorochimie qui ne sera plus. Ce secteur est pourtant essentiel pour notre souveraineté nationale ou la transition énergétique et écologique. Notre combat, aujourd'hui, c'est de pouvoir préserver l'autre partie d'Arkema appelée l'usine nord.

Le mois d'avril est toujours la période de vote des budgets... ce qui aura été très compliqué cette année. Afin de l'aider à rembourser sa dette publique, l'État a décidé de mettre une nouvelle fois les collectivités territoriales à contribution, donc les communes.

Jarrie est déjà ponctionnée, depuis 2017, de 95 000 € par an pour équilibrer les comptes du pays. Cette année, le nouveau dispositif mis en place par l'État va nous priver de 79 000 € supplémentaires, tout en réduisant notre dotation économique de 40 000 €.

Au total, il nous a fallu préparer un budget avec un manque à gagner de 214 000 €.

Nous travaillons dur pour boucler un budget toujours plus serré, sans augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), qui est l'une des plus basses de la Métropole et qui n'est plus composée par la plateforme industrielle à son juste niveau compte tenu des réformes fiscales successives.

Malgré tout cela, des choses très positives sont en cours : dépôt du permis de construire pour le toit du château de Bon Repos, poursuite de l'élaboration du cahier des charges de l'espace culturel Paul Bernard, préparation des manifestations communales et associatives, poursuite de la modernisation de l'éclairage public... et bon nombre d'autres dossiers sur le feu !

Bien entendu, j'aurai plaisir à vous retrouver lors des temps forts communaux ou de vos associations, parfois entre deux mariages célébrés à la mairie, toujours dans la gaieté qui vous anime, et c'est là le plus important.

Je vous dis à très vite avec le plaisir de vous rencontrer.  
Bien chaleureusement.



Directeur de la publication : Raphaël Guerrero  
Rédaction et prises de vue, sauf indications contraires : Mairie de Jarrie  
Réalisation : New Deal - Impression : Imprimerie Notre Dame, imprimé sur papier certifié PEFC et dans une entreprise labellisée imprim'Veert  
Distribution : Mairie de Jarrie - Dépôt légal : ISSN en cours - Avril 2025  
Tirage : 2 100 exemplaires

## MISES A L'HONNEUR

DÉPARTS, ARRIVÉES, MOBILITÉS, AINSI QUE DISTINCTIONS ET PROMOTIONS DES AGENTS ONT RYTHMÉ LA VIE DE LA MAIRIE AU COURS DE L'ANNÉE 2024.

### Distinctions

Quatre agents et un élu ont reçu une Médaille d'Honneur Régionale, Départementale ou Communale (MHDRC), récompensant leurs compétences professionnelles et leur dévouement.

De g. à dr. : Raphaël Guerrero, maire, Joséphine Sambito, Éliane Suchet, Marie-Laure Boisson, Albane Grossi, David Barbiero, Mehdi Boulares-Hugonnard, directeur général des services, Liliane Benassaï.



R. Guerrero, maire, a remis la médaille d'honneur à M. Doffagne, adjoint et conseiller départemental, à l'occasion de la soirée des vœux de la nouvelle année.

Ont été décorés de la médaille d'or, respectivement pour 35 ans de service et 35 ans de fonction élective :  
 > Éliane Suchet, adjointe au directeur général des services et directrice du pôle moyens généraux ;  
 > Michel Doffagne, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, conseiller départemental du canton du Pont-de-Claix, président de la commission culture et patrimoine du Département.

Ont été décorés de la médaille d'argent, pour 20 ans de service :  
 > David Barbiero, agent polyvalent des services espaces verts, propreté urbaine et festivités ;  
 > Marie-Laure Boisson, agent d'entretien ;  
 > Albane Grossi, assistante éducative petite enfance à la crèche La Ribambelle (dont la gestion a été associative, puis communale et intercommunale avant de devenir syndicale aujourd'hui (SICCE)), a été également décorée de la médaille d'argent.



## MOUVEMENTS DU PERSONNEL

### > DÉPARTS

Dominique Carnavale, responsable des ressources humaines, Joséphine Sambito, chargée d'accueil, Liliane Benassaï, chargée de gestion comptable et assistante urbanisme, et Jacqueline Faure, responsable du service finances, ont fait valoir leurs droits à la retraite.

Par ailleurs, Caroline Guérin, directrice du musée de la chimie, Céline Rostaing, responsable communication, Estelle Fernandez, chargée de l'encadrement des cantines scolaires, et Aurélie Chauvin, Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM), ont choisi de poursuivre leur carrière professionnelle au sein d'autres collectivités.



← De g. à dr. : Raphaël Guerrero, maire ; Liliane Benassaï ; Jacqueline Faure ; Mehdi Boulares-Hugonnard, directeur général des services ; Dominique Carnavale ; Joséphine Sambito.

### > ARRIVÉES

Christophe Chotard, policier municipal, Véronique Bourgoïn, référente vie associative et festivités, Déborah Chauvin, instructrice des autorisations d'urbanisme, Chrystelle Faure, responsable finances, et Géraldine Strappazon, responsable communication ont rejoint les effectifs municipaux.



### > MOBILITÉS INTERNES

Chrystelle Rolland, Émilie Eymard, Rachel Sanchez et Corinne Jay ont changé d'emploi au sein de la collectivité et sont désormais respectivement : responsable des ressources humaines ; chargée d'accueil - état civil ; chargée de la comptabilité ; chargée des ressources humaines et de la formation.



## ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA COMMUNE

UN NOUVEL ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA COMMUNE A ÉTÉ INSTAURÉ EN FIN D'ANNÉE 2024. STRUCTURÉE AUTOUR DE PÔLES, CETTE ORGANISATION EST EN ADÉQUATION AVEC LES POLITIQUES DE LA VILLE AUXQUELLES ELLE DONNE, DANS LE MÊME TEMPS, D'AVANTAGE DE CLARTÉ ET DE LISIBILITÉ. LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE A D'AILLEURS ÉTÉ OPPORTUNÉMENT INTÉGRÉ ICI.

À l'occasion de la mise en place de cette nouvelle organisation, les personnes suivantes, déjà dans l'effectif, ont pris le pilotage des pôles :

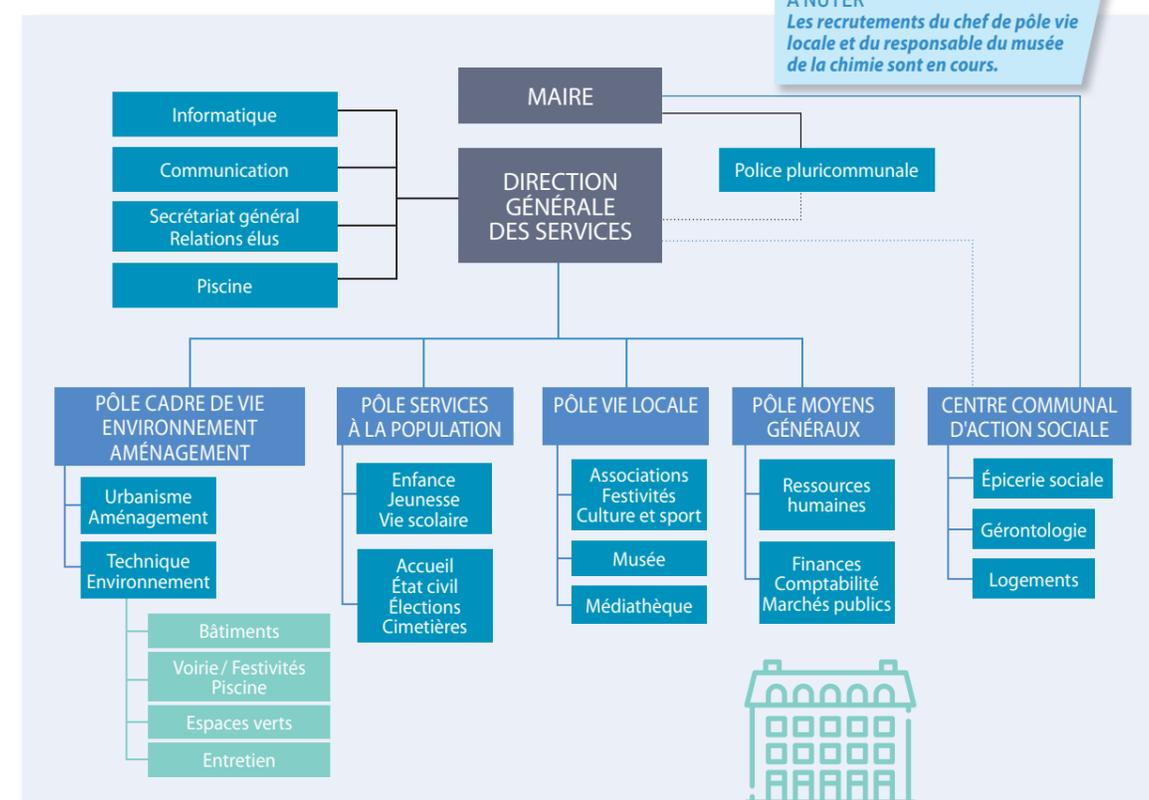
- > Maryse Beal, pôle service à la population,
- > Éliane Suchet, pôle moyens généraux,
- > Christophe Arthaud, pôle cadre de vie, environnement, aménagement.

Par ailleurs, David Grand est désormais responsable du centre technique municipal ; Jérôme Royet est chef du service bâtiments et patrimoine bâti.

L'ensemble de ces modifications ont été faites par redéploiement de postes, sans créations nettes.

### À NOTER

Les recrutements du chef de pôle vie locale et du responsable du musée de la chimie sont en cours.



## RECRUTEMENTS SAISONNIERS

Pour la saison estivale, la mairie de Jarrie recrute :

> trois surveillants de baignade (titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique), un maître-nageur et quatre agents de caisse pour participer au bon fonctionnement de la piscine municipale ;

> seize jeunes de 16 à 17 ans pour intégrer les équipes des « Chantiers Jeunes ».

Plus d'infos : [www.ville-jarrie.fr](http://www.ville-jarrie.fr)





JEAN-MICHEL PARROT, ADJOINT AUX TRAVAUX



MICHEL DOFFAGNE, ADJOINT À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'URBANISME



ENTRETIEN DES VOIRIES ET DES RÉSEAUX

**LA SORTIE DE L'HIVER EST UNE PÉRIODE PROPICE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, NOTAMMENT DES VOIRIES, DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU, EN ÉLECTRICITÉ ET EN TÉLÉCOMMUNICATION.**

> RÉSEAUX D'EAU

Plusieurs chantiers d'amélioration des réseaux d'eau (eau potable, ainsi qu'eaux usées et pluviales) ont été engagés en ce début d'année : rue Frédéric Mahnès, route du Général de Gaulle, chemin du Prieuré... Ces travaux sont généralement réalisés par des entreprises de travaux publics pour le compte de Grenoble Alpes Métropole.

> RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les opérateurs chargés de la gestion et de l'aménagement des réseaux de distribution et de transport d'électricité (ENEDIS et RTE) réalisent des travaux d'élagage, d'abattage et d'entretien de végétation aux abords des ouvrages électriques (lignes aériennes, postes de transformation...).

Les opérateurs de télécommunications assurent quant à eux au fil de l'année le remplacement et le recalage de poteaux télécoms, ainsi que le remplacement et la réparation de câbles télécoms.

> VOIRIE

L'entretien des routes et des voies de déplacement du domaine public, ainsi que de leurs aménagements spécifiques (îlots directionnels, potelets, glissières...) et de leurs abords (accotements, talus... mais aussi pistes cyclables et trottoirs...), est géré par Grenoble Alpes Métropole : élagage, marquage au sol, renouvellement du revêtement... Les interventions pouvant être menées dans ce cadre sont variées.

QUEL EST LE RÔLE DE LA MAIRIE ?

Les services municipaux prennent acte des différents travaux devant être réalisés sur le territoire communal. S'ils ne peuvent s'y opposer, ils peuvent en revanche suggérer des ajustements de plannings afin de limiter la gêne occasionnée (occupation du domaine public ; coupures de route, d'eau, d'électricité...). Ils délivrent, selon les nécessités, un arrêté de circulation ou d'occupation du domaine public en agglomération pour que les travaux puissent se dérouler en toute sécurité.



SUPPRESSION DE RALENTISSEURS

Les ralentisseurs situés rue Général de Gaulle, à la sortie de Jarrie, seront supprimés fin avril.

Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires. Des dispositifs seront mis en place dans la foulée afin de faire des essais de rétrécissement de chaussée et ainsi garantir la sécurité sur cette portion de voirie. Plusieurs tests différents pourront avoir lieu avant que les dispositifs ne deviennent définitifs.

Fin des travaux route du Plâtre

> GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE ENVISAGE DE TERMINER CET ÉTÉ LES TRAVAUX ENGAGÉS, ROUTE DU PLÂTRE.

Des ouvrages hydrauliques spécifiques doivent en effet être installés pour la gestion des eaux pluviales et éviter les inondations de la chaussée.

Ces travaux pourraient impliquer une coupure de la circulation quelques jours pendant les vacances d'été.



ACCROISSEMENT DES AUTORISATIONS D'URBANISME : UN EFFET DE RATTRAPAGE

APRÈS UN PIC ENTRE 2015 ET 2020, LE NOMBRE D'AUTORISATIONS D'URBANISME (DÉCLARATIONS PRÉALABLES ET PERMIS DE CONSTRUIRE) SUR LA COMMUNE RECOUVRE AUJOURD'HUI UN VOLUME MESURÉ, VOIRE INFÉRIEUR À CE QU'IL A PU ÊTRE PAR LE PASSÉ.

La commune a connu une hausse importante - mais passagère - des projets d'urbanisme. Les chiffres des constructions et des créations de logements (maisons individuelles, logements collectifs et groupés, aménagements de bâtiments existants) illustrent cette augmentation momentanée.

En effet, Michel Doffagne, adjoint à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, explique : « dès 2005 avec la mise en place de périmètres Seveso, puis avec la mise en place du Plan de prévention des risques technologiques d'Arkema et de Framatome, prescrit en 2011 et approuvé par arrêté préfectoral en 2015, la commune de Jarrie a connu un très net ralentissement des projets de construction. Entre 2010 et 2011, tout a été divisé par deux : seules trois constructions de maisons individuelles ont été autorisées, contre sept l'année précédente ; et, cinq nouveaux logements ont été créés, contre 12 l'année d'avant. »

Mécaniquement, dès 2015, les autorisations d'urbanisme - incluant les projets qui avaient été mis en suspens -, sont donc plus nombreuses. « Il s'agit d'un effet de rattrapage », précise l'élu, « puisqu'en 2024, 18 permis de construire ont été octroyés, ce qui est plus conforme aux chiffres habituels. »

À la faveur de projets de logements collectifs ou groupés, portés par des promoteurs privés ou des bailleurs sociaux comme Alpes Isère Habitat (AIH) ou la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH), le nombre de créations de logements reste quant à lui élevé jusqu'en 2021, année où ont été délivrés les permis de construire d'importants ensembles résidentiels : Hameau de Matthieu, Villa Capucine, Clos Mouret et Pré Allerme. 18 chantiers, sur les 78 autorisés cette année-là, n'ont pas encore démarré à ce jour.

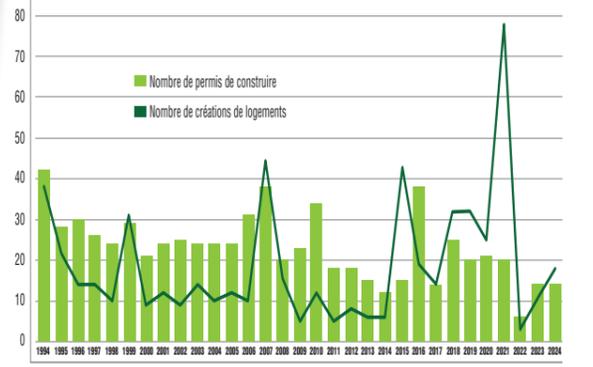
Depuis cette date, le volume de créations de logements est revenu à un niveau normalisé.

30 ANS D'URBANISME À JARRIE

Les permis de construire et les créations de logements recouvrent : les maisons individuelles, les logements collectifs et groupés, ainsi que les aménagements du bâti existant (piscine, panneaux solaires...).

De 2006 à 2015, l'urbanisme a été contraint sur la commune, d'abord en raison d'une directive sur le zonage des sites Seveso, ensuite en raison des études pour le Plan de prévention des risques technologiques d'Arkema et de Framatome. Sur cette période, ce sont 12,4 logements qui ont été créés en moyenne par an (contre 16,25 sur la période 1994-2005).

2015 et 2021 ont vu l'autorisation de créations d'ensembles résidentiels remarquables sur Jarrie : Grand Champ et Hameau de Matthieu. Ces projets - portant respectivement 39 et 48 logements - engendrent une hausse brutale du volume de créations de logements sur les deux années concernées.



En 2018 et 2019, ce sont les bailleurs sociaux AIH et SDH qui ont obtenu les permis pour la création de logements rue Marcel Paul et Montée des Clares, générant un effet de plateau, visible sur le graphique.

LES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN CHIFFRES

332 LOGEMENTS ATTENDUS (LOI)

138 LOGEMENTS SOCIAUX À CONSTRUIRE

276 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EXISTANTS

SOIT 16,64% SUR LES 25% EXIGÉS PAR LA LOI SRU



Dématérialisation de l'affichage de l'urbanisme

L'affichage des arrêtés d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir) est désormais dématérialisé.

> EN SAVOIR PLUS [www.ville-jarrie.fr](http://www.ville-jarrie.fr)



RAPHAËL GUERRERO,  
MAIRE DE JARRIE

## LE SERVICE PUBLIC DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

DEPUIS PRÈS DE 10 ANS, DES GESTIONNAIRES DE LOTISSEMENTS DEMANDENT À CE QUE LA MAINTENANCE ET LES CONTRÔLES TECHNIQUES DES POINTS D'EAU INSTALLÉS DANS LEUR PÉRIMÈTRE SOIENT PRIS EN COMPTE PAR LA MÉTROPOLE, DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES. EXPLICATIONS.



La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), qui a pour objectif d'assurer l'alimentation en eau des moyens sapeurs-pompiers dans le cadre de la lutte contre les incendies, comprend l'ensemble des Points d'Eau Incendie (PEI) qui sont des aménagements fixes, publics ou privés : poteaux et bouches raccordés à un réseau sous pression, points d'eau naturels ou artificiels.

Depuis 2015, Grenoble Alpes Métropole a la responsabilité du service public de DECI pour les 49 communes de son territoire. Elle fixe par arrêté la DECI : les moyens en eau doivent être adaptés aux besoins.

Elle porte par ailleurs un service public qui assure la gestion matérielle de la DECI : création, maintenance, entretien, signalisation, remplacement et contrôles techniques des différents points d'eau répertoriés. Elle est garante de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des moyens en eau.

Les points d'eau installés dans la plupart des lotissements de Jarrie sont bien recensés dans le cadre de la DECI. Sauf qu'ils sont considérés par la métropole comme étant des équipements privés : à ce titre, leur entretien et leurs éventuelles réparations reviennent à la charge des gestionnaires des lotissements, et non pas à la charge de la métropole.

Des habitants de ces lotissements se sont regroupés pour dénoncer une inégalité de traitement et la non-application de la loi n°2011-527, article 77 : ils réclament le maintien du caractère entièrement public de la DECI (et donc des points d'eau qu'elle englobe) sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ils ont en ce sens déposé une pétition citoyenne afin que cette question soit évoquée en conseil métropolitain. Celle-ci a cependant été refusée au motif que le sujet doit être pris en compte par les instances départementales et non pas métropolitaines.

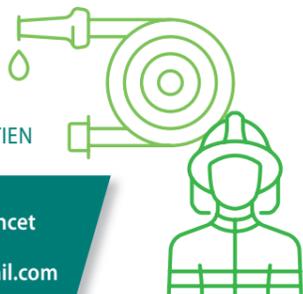
Ils ont, en outre, donné de la visibilité à leur action. Ainsi, aujourd'hui, 32 gestionnaires de lotissements répartis dans 12 communes de la métropole (Brié-et-Angonnes, Claix, Échirolles, Eybens, Gières, Herbeys, Jarrie, Noyarey, Saint-Martin-le-Vinoux, Seyssinet-Pariset, Seyssins et Vif) confrontés à la même problématique forment le collectif « Pour le maintien d'une DECI publique ». Ce collectif entreprend maintenant d'interpeller les maires de la métropole pour que le sujet de la DECI publique soit débattu en conseil métropolitain...

Le maire de Jarrie a fait plusieurs propositions à la vice-présidente de la métropole en charge de cette politique publique afin de sortir positivement de ce dossier. Elles ont toutes été refusées.

**À NOTER : sur décision des élus jarrois, attachés au maintien d'une défense contre l'incendie publique, les points d'eau situés dans les lotissements de Jarrie font bien l'objet de contrôles périodiques réglementaires, avec une prise en charge par la commune.**

COLLECTIF « POUR LE MAINTIEN D'UNE DECI PUBLIQUE »

Coordonnateurs :  
Denis Gérardin et Michel Poncet  
Contact :  
maintiendecipublique@gmail.com



## LA LIMITATION DE CIRCULATION DE VÉHICULES

©Grenoble Alpes Métropole



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les véhicules particuliers classés Crit'Air 3 (diesel d'avant 2011 et essence d'avant 2006) sont interdits (du lundi au vendredi de 7 h à 19 h) dans la Zone à Faibles Émissions (ZFE) mise en place dans 13 communes du centre urbain de la métropole grenobloise : Grenoble, Saint-Égrève, Saint-Martin-le-Vinoux, La Tronche, Meylan, Gières, Saint-Martin-d'Hères, Eybens, Échirolles, Le Pont-de-Claix, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Fontaine. Les véhicules particuliers Crit'Air 4, 5 et sans vignette sont déjà interdits.

**Jarrie ne fait donc pas partie des communes où cette réglementation est applicable, autrement dit, il est possible de circuler sur le territoire communal, quelle que soit la vignette Crit'Air du véhicule particulier.**

Néanmoins, les habitants de Jarrie qui souhaitent se rendre au cœur de la métropole avec leur véhicule particulier sans vignette ou avec vignette Crit'Air 3, 4 ou 5, doivent demander une dérogation. Il est en outre possible de s'inscrire dans un dispositif d'accompagnement pour trouver une solution alternative (changer de véhicule ou de mobilité).

**Pour bien comprendre : Jarrie est dans le périmètre des 27 communes de la ZFE où la stationnement et la circulation des véhicules utilitaires et des poids lourds (dits également « véhicules professionnels ») Crit'Air 3, 4 et 5 sont interdits.**



> POUR COMMANDER VOTRE VIGNETTE :

[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

> PLUS D'INFOS [zfe.grenoblealpesmetropole.fr](http://zfe.grenoblealpesmetropole.fr)

## La gare de Jarrie est sauvée

Située dans la zone couverte par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé par arrêté préfectoral en 2015, la gare de Jarrie - un temps menacée - sera finalement maintenue, sous réserve qu'un local de confinement soit mis en place. Saisies par le maire de Jarrie, les deux collectivités que sont Grenoble Alpes Métropole et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) ont lancé une étude inédite depuis la mise en place du PPRT, en associant les services de l'État. En effet, Christophe Ferrari, président de la métropole, et Sylvain Laval, président du SMMAG, ont interpellé personnellement le Ministère des Transports.

Dans un courrier daté du 31 octobre 2024, le préfet de l'Isère a précisé la solution positive à cette démarche. Ce courrier précise en outre que la fréquence des trains pourra être conservée, voire renforcée, dans la limite de ce qui a été pris en compte dans le cadre des études de danger.



©Isabelle Catenaire - Le DL

## LA VOIE VERTE DU PLATEAU DE CHAMPAGNIER

INITIÉ EN MAI 2019 PAR LES MAIRES DES COMMUNES DE JARRIE, BRIÉ-ET-ANGONNES ET CHAMPAGNIER, UN PROJET DE VOIE VERTE POUR LE PLATEAU DE CHAMPAGNIER A ÉTÉ TRAVAILLÉ ET PRÉSENTÉ EN RÉUNION PUBLIQUE PAR GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EN NOVEMBRE 2024.

Il s'agit, plus concrètement, d'un projet de piste cyclable reliant Tavernolles à Échirolles. À l'issue de cet exposé, des habitants des trois communes concernées, soucieux d'apporter des améliorations au projet proposé, se sont réunis au sein d'un collectif. Ils proposent un tracé alternatif, moins dangereux pour les cyclistes, entre Tavernolles et Haute-Jarrie. Les élus de Jarrie jugent pertinente la proposition du collectif et la soutiennent au niveau de Grenoble Alpes Métropole.

+ d'infos: [pistecyclable.tae@gmail.com](mailto:pistecyclable.tae@gmail.com)

## LA TROTTINETTE ÉLECTRIQUE, C'EST À PARTIR DE 14 ANS!

L'âge minimal pour conduire une trottinette électrique a été relevé de 12 à 14 ans (cf. décret n°2023-848 du 31 août 2023) !

L'engin (dont la vitesse maximale autorisée est de 25 km/h) ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps. En cas de non-respect de cette obligation, c'est 135 € d'amende.

Le port d'un gilet ou d'un équipement rétro-réfléchissant la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante est obligatoire. En cas de non-respect de cette obligation, c'est 35 € d'amende.

L'utilisation d'une trottinette électrique (même en libre-service) suppose d'avoir une assurance responsabilité civile (contrat spécifique ou via une extension de l'assurance habitation).





NATHALIE DENIS-OGIER  
ADJOINTE EN CHARGE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

## 40 ESPÈCES POUR LES 40 ANS !

L'ÉTANG DE HAUTE-JARRIE, CLASSÉ EN RÉSERVE NATURELLE VOLONTAIRE EN 1984, A FÊTÉ SES 40 ANS EN 2024 !

À cette occasion, une exposition temporaire a été mise en place, présentant 40 espèces de la réserve autour de cinq panneaux thématiques : la biodiversité commune, les espèces protégées, les espèces exotiques envahissantes, les espèces récemment revues et les espèces qui ont actuellement disparu.



↑ Une exposition thématique a été installée pour quelques mois, mettant en avant 40 espèces de la réserve.

Cette exposition restera sur site jusqu'à la fin de l'été, afin de faire découvrir au plus grand nombre les enjeux de conservation de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de l'étang de Haute-Jarrie, aujourd'hui gérée par Grenoble Alpes Métropole, avec le soutien de la Région.

← Raphaël Guerrero, maire, représentant également Grenoble Alpes Métropole, et Jean-Yves Noyrey, président du Comité consultatif, ont symboliquement soufflé les bougies pour célébrer les 40 ans de ce site remarquable.



+ D'INFOS SUR LA RÉSERVE  
> [www.rnr-drac-jarrie.fr](http://www.rnr-drac-jarrie.fr)

## LUTTE CONTRE LES ESPÈCES NUISIBLES PLATEFORMES DE SIGNALEMENT

### Chenille processionnaire

Afin de renforcer la surveillance et la gestion des risques liés aux chenilles processionnaires, une nouvelle plateforme de signalement est déployée à l'échelle nationale. Ces insectes urticants, dont la prolifération constitue une nuisance pour la santé humaine et animale, nécessitent une vigilance accrue. Cependant, l'objectif n'est pas leur éradication, mais une gestion raisonnée et adaptée à l'enjeu sanitaire qu'elles représentent.

Infos et signalement  
[signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr](http://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr)



©Philippe Mothiron - Lépi'Net



### Frelon à pattes jaunes

Classé comme espèce exotique envahissante, représentant une menace pour la santé publique, le frelon à pattes jaunes (ou frelon asiatique) a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Un vaste plan de piégeage est mis en place par et sur la commune ce printemps. Par ailleurs, la municipalité a prévu d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Groupement de défense sanitaire (GDS).

Pour toute question, écrivez à : [luttefrelons.apijarrie@laposte.net](mailto:luttefrelons.apijarrie@laposte.net) et les référents « frelon asiatique » de la commune vous répondront.

Infos et signalement  
[www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



### Ambroisie

L'Isère fait partie des zones fortement infestées par l'ambroisie, plante opportuniste envahissante, capable de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches...), dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme (rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire).

Infos et signalement  
[signalement-ambroisie.atlasante.fr](http://signalement-ambroisie.atlasante.fr)

## UNE BAISSÉ IMPORTANTE DE LA CONSOMMATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) A PRÉSENTÉ LE BILAN ÉNERGIE DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2024. IL EN RESSORT QUE LES EFFORTS ENTREPRIS DEPUIS 10 ANS ONT CONDUIT À UNE BAISSÉ D'ENVIRON UN QUART DES CONSOMMATIONS. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EST LE POSTE D'ÉCONOMIE LE PLUS NOTABLE (-60%).

Depuis quelques années, la dynamique réglementaire combinée à l'évolution du marché de l'énergie mais aussi à une prise de conscience écologique obligent les collectivités à prendre en compte la question des consommations d'énergie. Ceci suppose d'assurer un suivi énergétique et financier du patrimoine (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules...) et de mettre en place des actions de réduction des consommations, et *in fine* de réduction des coûts.

Pour la commune, une baisse de consommation globale est observée (-27% depuis 2016), bien que le périmètre du patrimoine se soit élargi (création du local poterie, ouverture de l'épicerie solidaire...). Malgré tout, la facture énergétique communale subit l'envolée du marché : de 200 000 € à 350 000 € par an entre 2016 et 2024 (voir ci-contre).

Grâce aux actions menées par la commune depuis 2015 (pilotage des installations, rénovation thermique des bâtiments...), l'ALEC évalue à 143 000 € le montant des dépenses évitées en 2024. Un point de vigilance concerne des bâtiments communaux identifiés comme étant « surconsommateurs » d'énergie.

Pour l'ALEC, la dynamique engagée par la commune est honorable et les efforts sont à poursuivre.



### CHIFFRES CLÉS 2024

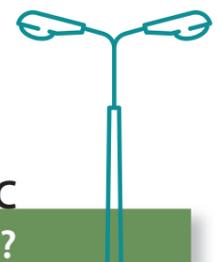


CONSOMMATION GLOBALE RÉELLE  
**1 213 MWh**

↓ -4,2%  
par rapport à 2023  
(-53 MWh)

DÉPENSE TOTALE  
**317 000 € TTC**

↑ +16%  
par rapport à 2023  
(+43 500€)



## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC QUELLES MESURES ?

Nathalie Denis-Ogier, adjointe en charge de l'environnement et du développement durable, se félicite des économies réalisées grâce aux actions engagées sur l'éclairage public depuis 2022 : « Le travail est axé, d'une part, sur l'extinction de l'éclairage public, de 23 h à 5 h, sauf sur les zones à proximité des usines, en lien avec la réglementation Seveso ; et, d'autre part, sur une rénovation du parc de luminaires, avec l'installation de LED. C'est à poursuivre en 2025 et en 2026, mais les résultats sont déjà là ! ».

L'objectif est d'arriver, à terme, sur un éclairage 100 % LED, dont l'intensité pourra être ajustée.



RAPHAËL GUERRERO,  
MAIRE DE JARRIGE

## LE BUDGET COMMUNAL 2025 : UNE GESTION FINANCIÈRE Saine ET PRUDENTE

**VOTÉ LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL, LE BUDGET COMMUNAL 2025 MET EN EXERGUE UNE MAÎTRISE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET UNE RECHERCHE D'ÉCONOMIES SUPPLÉMENTAIRES, NOTAMMENT VIA LE PLAN PLURIANNUEL DE FONCTIONNEMENT D'ORES ET DÉJÀ LANCÉ. DANS UN CONTEXTE FINANCIER FRANÇAIS PRÉOCCUPANT, LES ÉLUS S'INSCRIVENT DANS UNE GESTION FINANCIÈRE PRUDENTE, PERMETTANT NÉANMOINS DE MAINTENIR LA QUALITÉ DES SERVICES ET D'INVESTIR SUR LA COMMUNE.**

Pour une meilleure gestion des dépenses de fonctionnement, les axes retenus sont :

- > la poursuite du suivi de la masse salariale, malgré les dépenses nouvelles décidées par l'État,
- > la poursuite du développement des partenariats avec d'autres communes pour travailler la mutualisation de services et les groupements d'achats,
- > la rationalisation, au juste besoin, de nos achats.

Ceci doit permettre de garder une capacité d'autofinancement (CAF) suffisante pour couvrir une partie des dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt.

Concernant les dépenses d'investissement, justement, seront priorisés les projets qui génèrent des économies de fonctionnement (par exemple, la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour maîtriser les charges d'énergie) ou qui permettent d'entretenir notre patrimoine. La recherche de subventions restera enfin un préalable à toute concrétisation de projet.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES RÉELLES 2025	7 011 088 €	3 317 462 €
DÉPENSES RÉELLES 2025	6 666 553 €	3 661 997 €

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit des produits des services (concessions cimetière, redevances d'occupation du domaine public, location de salles, piscine...), des impôts et des taxes, des dotations, des locations immobilières...

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles recouvrent les dotations de l'État, les subventions et la capacité d'autofinancement de la commune.

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles regroupent principalement la rémunération du personnel, les dépenses d'entretien et de fournitures (notamment des équipements communaux), les frais de fonctionnement correspondant aux compétences de la commune (éclairage public, eau, propreté urbaine, espaces verts, chauffage, prestations de services...).

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles permettent d'acheter du matériel durable, de financer les projets de la commune et de rembourser le capital des emprunts.

À noter que des investissements importants réalisés sur la commune sont portés par Grenoble Alpes Métropole (voirie, eau, assainissement...) (cf. p. 6).

### UNE BAISSÉ DRASTIQUE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Depuis 2017, la commune verse déjà 56 000 € par an pour le redressement des finances publiques. Avec l'aggravation du déficit public, l'État va ponctionner encore plus le budget communal de 110 000 €, diminuer une dotation économique de 40 000 € et alimenter un fonds de péréquation de 38 000 €. En additionnant tout cela, on arrive à une ponction obligatoire de 213 000 € par an !

### NIVEAU D'ENDETTEMENT FAIBLE

Capacité de désendettement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : **2,6 ANS**

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Le délai de désendettement (ratio de la dette sur l'épargne brute) était, pour 2024, de 3,4 ans pour les communes rurales et de 5,7 ans pour les communes urbaines.

Source : « Les finances des communes rurales », Bulletin d'informations statistiques de la Direction Générale des Collectivités Locales.

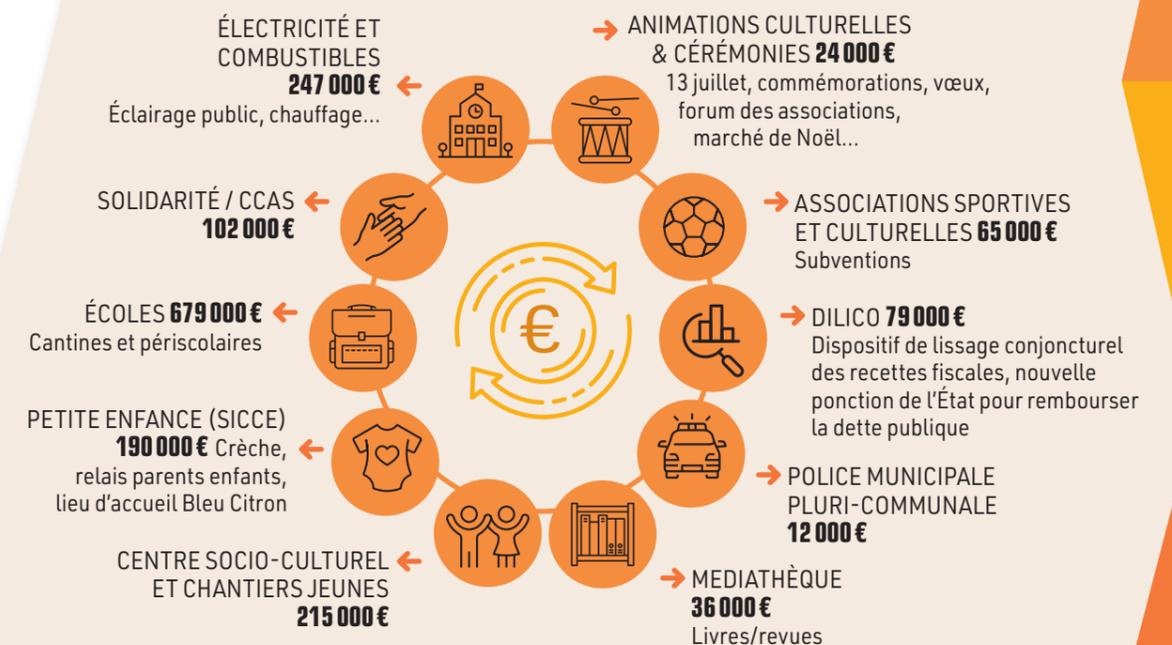
### TAUX D'IMPOSITION MAÎTRISÉS

Le Conseil municipal a voté une stabilité de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

	2024	2025
Taxe foncière (bâti)	35,6 %	35,6 %
Taxe foncière (non bâti)	49,78 %	49,78 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,08 %	9,08 %

Pour mémoire, plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur les résidences principales depuis 2023. En revanche, les résidences secondaires sont soumises à la taxe d'habitation. Cette année, l'État a appliqué une revalorisation forfaitaire de 1,7% des valeurs locatives (contre 3,9% l'an dernier) ; ces dernières servent de base de calcul pour la taxe foncière.

## LES PRINCIPALES DÉPENSES 2025 DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT\*



\* hors masse salariale



### SOLARISATION DU TOIT DE L'ÉCOLE DU LOUVAROU



Jarrige participe à la concrétisation d'un projet citoyen d'énergie renouvelable porté par Énerg'Y Citoyennes, collectif citoyen créé en 2016 par des habitants de la métropole grenobloise qui développe des actions de mobilisation pour maîtriser nos consommations d'énergie et lutter contre la précarité énergétique, en partenariat avec des acteurs locaux.

Ainsi, fin février - début mars, après avoir conventionné avec la commune, Énerg'Y Citoyennes a fait installer par l'entreprise Lumensol des panneaux solaires sur le toit de l'école du Louvarou : il s'agit d'un ensemble de 80 panneaux de 445 Wc pour une puissance totale de 35,6 kWc. L'électricité produite est vendue et injectée sur le réseau local.

Tous les frais d'installation (renfort de la structure du toit pour supporter le poids des panneaux, installation des panneaux...) ont été pris en charge par Énerg'Y Citoyennes. Un loyer est versé à la commune pour cette mise à disposition de la toiture d'un bâtiment communal.

## Implantation d'ombrières

En 2025 et 2026, la commune va faire installer des ombrières comportant des panneaux solaires : d'abord, sur le terrain de pétanque de l'ensemble sportif Pierre Pillet ; ensuite, dans l'enceinte du Centre technique municipal. L'objectif est de produire 100 KW en instantané et d'ainsi couvrir les besoins de fond de bâtiments communaux (groupe scolaire V. Pignat, Centre technique municipal, bâtiment du stade P. Pillet, CSC Malraux, piscine, médiathèque, mairie et musée).

Cette opération représente un investissement de 200 000 €. Ces équipements permettront une économie annuelle - en fonctionnement - de l'ordre de 50 000 €, soit un retour sur investissement sur seulement quatre ans.



RAPHAËL GUERRERO,  
MAIRE DE JARRIE



## RETOUR SUR...

### RECENSEMENT DE LA POPULATION : UNE EXCELLENTE PARTICIPATION !

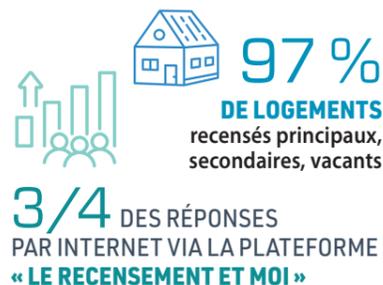
**LA COMMUNE A ÉTÉ CONCERNÉE CETTE ANNÉE PAR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION. GRÂCE AU TRAVAIL RÉALISÉ PAR LES AGENTS RECENSEURS PENDANT QUATRE SEMAINES ET -SURTOUT!- GRÂCE À UNE PARTICIPATION CITOYENNE SIGNIFICATIVE, JARRIE AFFICHE -AU TERME DE LA PÉRIODE DE COLLECTE- UN TAUX DE RETOURS TRÈS ÉLEVÉ !**

Piloté par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), le recensement demeure une opération essentielle pour comptabiliser et décrire la population d'un territoire et ainsi fournir des données déterminantes pour l'adaptation des politiques, des équipements et des infrastructures, ainsi que des services publics.

Les communes ont un rôle clé à jouer puisqu'elles sont en charge de la logistique de terrain, comprenant : le découpage du territoire en secteurs homogènes (9 pour Jarrie, comptant chacun 300 logements maximum), et surtout le recrutement, la formation et l'accompagnement d'agents recenseurs (à raison d'un agent par secteur identifié).

Natacha Arrighi, chargée de l'état civil à la mairie, a tenu les fonctions de coordonnatrice communale : elle a été l'interlocutrice privilégiée à la fois de l'INSEE et des agents recenseurs sur le terrain, dont elle tient à saluer le travail remarquable. « *La collecte de données, sur un temps limité, est une mission éprouvante qui nécessite bien évidemment d'avoir un bon contact relationnel, mais surtout d'être bien organisé et méthodique pour dénombrier tous les logements ou identifier le meilleur moment pour rencontrer les personnes à leur domicile* » explique-t-elle.

Cette année, même si le recueil des données a nettement évolué vers une approche plus numérique via la plateforme « Le recensement et moi », le travail des agents recenseurs n'en a pas été moins important. « *Les Jarroises et les Jarrois ont réservé un bon accueil aux agents recenseurs* », poursuit Natacha Arrighi. « *Les premiers résultats obtenus pour notre commune indiquent une excellente participation citoyenne puisque seulement 3 % des habitations n'auraient pas été recensées.* »



↑ L'implication des 9 agents recenseurs conjuguée à la participation des habitants permet à la commune d'afficher un taux de participation particulièrement élevé!

**LE PROCHAIN RECENSEMENT**  
de la population jarroise sera en 2030.

## LA SITUATION ENCORE TROUBLE DES USINES

**LA PLATEFORME INDUSTRIELLE DU PONT-DE-CLAIX, INSTALLÉE DEPUIS 1915, COMPTE PLUSIEURS USINES, DONT VENCOREX. CETTE DERNIÈRE A ÉTÉ PLACÉE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN SEPTEMBRE 2024.**

Vencorex cristallise du sel utilisé comme matière première par l'usine de Jarrie située à quelques kilomètres, et réalise d'autres productions. À la rentrée 2024, l'actionnaire a déclaré la cessation de paiement et demandé la mise en redressement judiciaire de l'entreprise Vencorex.

Sur la commune de Jarrie, une plateforme industrielle est présente depuis 1916. Elle est principalement occupée par les entreprises Arkema, Framatome (groupe AREVA), RSA Le Rubis et Air Liquide. L'entreprise Arkema produit notamment du chlore, une des matières premières utilisées directement par l'usine Framatome de Jarrie qui produit de l'éponge de zirconium permettant la réalisation, *in fine*, de tubes présents dans le cœur des centrales nucléaires. C'est la seule usine au monde du groupe AREVA à effectuer cette production-là. Pour l'électrolyse du chlore, Arkema a besoin de sel cristallisé sur le site de Vencorex. Ces deux plateformes présentent donc des productions d'intérêt stratégique national et sont interdépendantes.

Arkema produit aussi un des composants des boosters de la fusée Ariane, aussi utilisé pour les missiles balistiques. L'usine de Jarrie fabrique aussi le fluide qui est présent dans les transformateurs électriques. Enfin, grâce à l'hydrogène produit par Arkema, RSA Le Rubis intervient aussi dans une production pour la défense nationale. Arkema Jarrie est donc d'intérêt stratégique national.

Rappelons qu'en cas d'arrêt total de la plateforme chimique du Pont-de-Claix, 450 emplois directs sont menacés ainsi que 340 emplois chez Arkema à Jarrie qui ne recevra plus de sel pour ses électrolyses. Avec les sous-traitants et l'économie globale du territoire, ce sont environ 5 000 emplois qui sont menacés,

une véritable déflagration sur le sud de la métropole de Grenoble. De plus, le démantèlement des installations et la réhabilitation des sols prendraient plus de 20 ans avant d'accueillir d'autres entreprises : 20 ans sans emplois ni ressources financières pour les communes ! Nous tenons donc à nos plateformes.

Malheureusement, ce sur quoi nous avons alerté les pouvoirs publics depuis des mois est envisagé : Arkema étudie un scénario de pérennité du site de Jarrie, mais sur lequel 150 emplois pourraient être menacés avec l'arrêt de l'atelier chlore entre autres, faute de livraison de sel. Ce serait une catastrophe pour toutes ces familles qui se retrouveraient sans emploi.

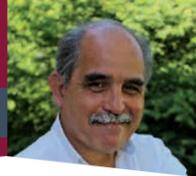
Avec Christophe Ferrari, maire du Pont-de-Claix, nous avons rencontré le Premier Ministre le 4 février, puis avons eu plusieurs séances de travail avec son cabinet car ce sujet est d'intérêt national. Après des semaines et des mois d'alerte, le sujet de nos plateformes est enfin étudié au niveau gouvernemental.



À l'heure d'écriture de cet article, le jugement du tribunal de commerce de Lyon sur l'avenir de Vencorex n'est pas connu. Les salariés de Vencorex ont déposé un projet de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) avec le soutien de la métropole de Grenoble et des communes du Pont-de-Claix et de Jarrie. Ce projet doit permettre de maintenir les ateliers sur Pont-de-Claix.

Plus que jamais, nous tenons à nos emplois, nos entreprises... aux richesses de nos territoires.





MARIO CATENA  
ADJOINT AUX AFFAIRES  
SCOLAIRES



MARIO CATENA  
ADJOINT AUX AFFAIRES SCOLAIRES



CÉLINE VIOLA  
ADJOINTE À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE

## FUSION DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE VICTOR PIGNAT

À LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE, LES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE VICTOR PIGNAT SERONT REGROUPÉES EN UNE SEULE ET MÊME ENTITÉ ADMINISTRATIVE.

La première est située au 147 rue Jules Ferry ; la seconde au 75 de la même rue. Pour autant, en septembre, elles seront réunies en une structure unique. Cette fusion, proposée par l'Inspection d'Académie, a été validée par le conseil d'école du 30 janvier et entérinée par le conseil municipal du 17 février.

Concrètement, ceci va se traduire par la fermeture administrative des deux écoles préexistantes et par l'ouverture d'une nouvelle école, avec son propre numéro d'immatriculation. Il n'y aura pas de suppression de poste ni de fermeture de classe pour la rentrée scolaire 2025-2026.



Dominique Petit-Rivière, qui occupait le poste de directrice de l'école maternelle, a accepté de prendre la direction de la nouvelle entité créée et bénéficiera, dans ce cadre, d'un aménagement de son temps de travail.

### ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

ÉCOLE MATERNELLE  
VICTOR PIGNAT

75 ÉLÈVES RÉPARTIS  
DANS 3 CLASSES  
(PS, MS, GS)



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE  
VICTOR PIGNAT

66 ÉLÈVES RÉPARTIS DANS 3 CLASSES  
(CP, CE1, CE2) ET UNE UNITÉ LOCALISÉE  
POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS).

## RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026 LES INSCRIPTIONS SONT EN COURS !

Vous habitez à Jarrie et votre enfant est né en 2022 ? Ou bien vous venez de vous installer sur la commune et vous devez réaliser une première inscription pour votre enfant à Jarrie ?

### VOICI LA MARCHÉ À SUIVRE :

- 1/ Présentez-vous à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouverture, muni(e) de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ; ou bien, adressez votre demande d'inscription par mail (en mettant en pièce jointe une copie des documents demandés) à [scolaire@mairie-jarrie.fr](mailto:scolaire@mairie-jarrie.fr)
- 2/ Vous recevrez en retour un certificat de recensement scolaire
- 3/ Prenez contact avec la directrice / le directeur de l'école pour finaliser l'inscription de votre enfant, sur présentation de son carnet de santé et du certificat de recensement scolaire.



## Remplacement des vidéoprojecteurs au Louvarou

QUATRE VIDÉOPROJECTEURS INTERACTIFS ONT ÉTÉ INSTALLÉS EN JANVIER À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU LOUVAROU, EN REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS OBSOLÈTES.

Cette opération représente un investissement total de 8 400 € TTC pour la commune (rattaché au budget 2024).

↓ La classe de CM1/CM2 visionne « Le médecin malgré lui » (Molière) à l'aide des nouveaux équipements.



## LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES À L'ŒUVRE

SUR DÉCISION DES ÉLUS, UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES A ÉTÉ MIS EN PLACE EN FIN D'ANNÉE 2024. COMPOSÉ DE 8 ÉLÈVES DE CM2, IL S'EST RÉUNI EN DÉBUT D'ANNÉE POUR UNE SÉANCE DE TRAVAIL ANIMÉE PAR CÉLINE VIOLA, ADJOINTE À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE, ET MARIO CATENA, ADJOINT AUX AFFAIRES SCOLAIRES.



À l'automne 2024, dans chacune des écoles élémentaires, des élèves de CM2 se sont portés volontaires pour former le premier conseil municipal des jeunes (CMJ).

Installés dans leurs fonctions le 13 décembre, ils se sont réunis en mairie le 21 février pour une séance de travail au cours de laquelle ont été évoqués leurs projets pour la commune.



Accompagnés par les élus et les enseignants dans leur rôle de jeunes citoyens et élus, ils ont notamment formulé des propositions en faveur du bien vivre ensemble, par le biais des activités sportives et culturelles (*rencontres ou sorties interécoles, équipements récréatifs publics à créer ou à rénover (pump track, parcours VTT, tables de ping-pong...)*) mais aussi boîtes à livres ou boîtes à jeux...), ils ont également témoigné de leurs préoccupations à propos du cadre de vie et de l'environnement (*plantations et espaces verts, mangeoires ou nichoirs pour oiseaux, sacs à déjection...*). Ils vont poursuivre leur réflexion et affiner leurs propositions à l'occasion des prochaines réunions.

### PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

8 élèves de CM2, 4 garçons et 4 filles, composent le CMJ :

- ➔ DE L'ÉCOLE VICTOR PIGNAT : Jade Latrèche-Pinto, Raphaël Lavergne-Carpentier.
- ➔ DE L'ÉCOLE DES CHABERTS : Faustine Arthaud, Kélian Cigno.
- ➔ DE L'ÉCOLE DU LOUVAROU : Abèle Peruchon, Giulia Rocca, Quentin Venera, Noé Bernard.

Ils ont reçu leurs écharpes tricolores à l'occasion de la soirée des vœux du maire, le 16 janvier.



## DROIT AU BUT !

Au printemps 2024, le maire a souhaité rencontrer les jeunes du Centre Socio-Culturel (CSC) Malraux, en présence d'Ali Mendess, leur éducateur. Par la suite, ils ont été reçus en mairie avec Françoise Lombard, présidente du CSC, et Catherine Mazel, leur autre animatrice. À cette occasion, ils ont émis le souhait de voir changés les filets des cages de but et ont pu choisir le modèle. C'est ainsi que depuis l'automne dernier, les cages des stades de football du Clos Jouvin et du Louvarou sont équipées de filets ! Un complément attendu par les joueurs qui ont testé ces nouveaux équipements sans attendre !

Pour rappel, ces terrains sont publics et peuvent être utilisés aussi bien par les scolaires que par les jeunes fréquentant le CSC Malraux (photo) ou encore les particuliers.

Les jeunes du CSC Malraux, encadrés par Ali Mendess, ont profité, dès le 27 novembre, des cages du Clos Jouvin nouvellement équipées de filets.



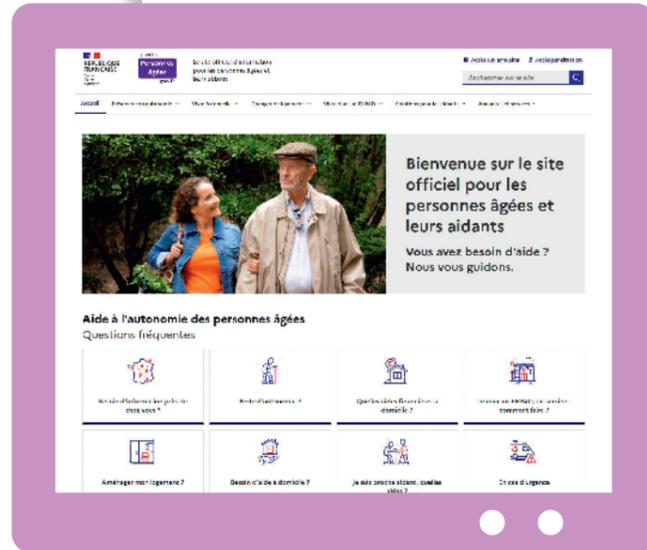


JOCELYNE NERINI-DI-LUZIO  
ADJOINTE A L'ACTION  
SOCIALE



## UN SITE WEB POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LEURS AIDANTS

LE SAVIEZ-VOUS ? IL EXISTE UN PORTAIL NATIONAL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE ET DE LEURS PROCHES, CRÉÉ PAR LA LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT : [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)



Le portail « Pour les personnes âgées », qui fête ses 10 ans en 2025, est édité et animé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) avec la collaboration de nombreux partenaires, impliqués au quotidien dans l'accompagnement et l'information des personnes âgées et des aidants.

L'information délivrée sur ce site est fiable, officielle et gratuite sur les aides et les démarches à effectuer pour les obtenir, les droits et les solutions pour faire face à une situation de perte d'autonomie.

Le site propose également des outils pratiques pour guider les personnes âgées ou leurs proches :

- ▶ sur les différentes aides financières destinées aux personnes âgées vivant à domicile et les démarches à réaliser pour les obtenir ;
- ▶ sur les aides financières et les différents dispositifs dont peuvent bénéficier les aidants de personnes âgées en perte d'autonomie (aides fiscales, allocation journalière du proche aidant, droit au répit...);

- ▶ sur les EHPAD : coordonnées, prix pratiqués, prestations proposées, aides acceptées... ;
- ▶ sur les interventions d'une aide à domicile ;
- ▶ sur les aménagements possibles à réaliser dans les logements pour les rendre plus sûrs lorsqu'on vieillit (adaptation de l'éclairage pour éviter les zones d'ombre, installation d'équipements spécifiques comme un siège de douche ou des barres d'appui...) et les aides financières envisageables pour réaliser cela ;
- ▶ sur les points d'information locaux (qui peuvent avoir différentes dénominations), lieux dans lesquels des professionnels répondent aux questions et aident à trouver des solutions (par exemple pour organiser un retour à domicile après une hospitalisation ou pour préparer une demande d'hébergement dans un établissement).



De nombreuses arnaques existent sur internet concernant les aides financières, notamment auprès des seniors. Ce site officiel est donc une ressource incontournable.

## LE CCAS DE JARRIE VOUS ACCOMPAGNE !

Beaucoup de démarches se font aujourd'hui - partiellement ou intégralement - en ligne : les demandes de logement social, les demandes d'aide personnalisée d'autonomie (APA), les demandes d'entrée en EHPAD, les démarches pour l'obtention d'aides pour l'aménagement de son logement...

Le CCAS de Jarrie reste à l'écoute des personnes qui souhaitent être accompagnées pour la constitution ou le dépôt de leurs dossiers :

[ccas@mairie-jarrie.fr](mailto:ccas@mairie-jarrie.fr)  
04 76 68 88 01

[www.ville-jarrie.fr/services-mairie/ccas/](http://www.ville-jarrie.fr/services-mairie/ccas/)

## DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION À VENIR AUX SIMIANES

L'ensemble des logements sociaux « Les Simianes », géré par la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH), va faire l'objet d'importants travaux d'ici la fin de l'année.



Ces problématiques concernant les fenêtres, les portes palières ou encore la ventilation des logements avaient été signalées par des résidents.



Ceci a donné lieu à plusieurs rencontres avec les habitants, ainsi qu'à de nombreuses réunions entre la SDH et la mairie, impulsées par Jocelyne Nerini Di Luzio, adjointe à l'action sociale, et Hugo André, directeur du Centre communal d'action sociale (CCAS) par intérim.

L'objectif est d'engager les travaux à l'automne 2025.

La SDH a déposé une déclaration préalable de travaux le 15 novembre 2024.

La mairie a donné une suite favorable au projet le 7 janvier 2025.

Ainsi, avec le soutien de la mairie, la SDH va procéder :

- ▶ au remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures (fenêtres et portes-fenêtres) par des modèles bien isolés, en PVC, avec des volets roulants ;
- ▶ au remplacement des portes palières ;
- ▶ au remplacement du système de ventilation (VMC) : moteurs, gaines et bouches dans les logements.

Néanmoins, le démarrage des travaux dépend de la réalisation préalable d'études et de diagnostics. Notamment, conformément à la réglementation, un repérage de l'amiante doit être effectué dans chacun des logements.

Les conclusions permettront d'affiner les caractéristiques des travaux à réaliser. Elles figureront dans le cahier des charges et permettront l'engagement de la procédure d'appel d'offres pour le choix des entreprises.

## MERCI AUX BÉNÉVOLES !

Nombre d'actions mises en place par le CCAS sont rendues possibles grâce à l'implication de bénévoles : l'accompagnement aux courses le mardi matin et les animations dans le cadre du groupe « Trait d'Union » pour les seniors en perte d'autonomie et/ou isolés ; ainsi que le fonctionnement de l'épicerie sociale « Coup de pouce » ou la mise en place d'animations ponctuelles, comme Solifètes. Qu'ils soient ici remerciés pour leur implication envers les autres.



➔ Si vous aussi vous avez un peu de temps, ne serait-ce qu'une heure, et que vous souhaitez participer au lien social et au mieux vivre ensemble, faites-vous connaître : [ccas@mairie-jarrie.fr](mailto:ccas@mairie-jarrie.fr)



JEAN-MICHEL PARROT  
ADJOINT AUX TRAVAUX

## LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ESPACE MALRAUX ONT DÉMARRÉ

**PRÉPARÉS EN CONCERTATION AVEC LES ÉQUIPES DU CENTRE SOCIO-CULTUREL (CSC), LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'ESPACE MALRAUX ONT DÉBUTÉ CE PRINTEMPS. L'ACCUEIL DES DIFFÉRENTS PUBLICS, LES ACTIVITÉS PROPOSÉES, AINSI QUE LE TRAVAIL DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DU CSC FONT L'OBJET D'ADAPTATION MAIS SONT BIEN MAINTENUS PENDANT LE CHANTIER, PRÉVU POUR S'ACHEVER L'HIVER PROCHAIN.**



La commune engage de l'ordre de 135 000 € pour la réalisation de travaux de rénovation à l'espace Malraux : mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, rénovation énergétique, restructuration de l'accueil principal et des bureaux, réfection des canalisations d'eaux usées.

Ces travaux d'amélioration et de confort étaient devenus nécessaires.



### Le chantier est suivi par les services techniques de la ville.

Une réunion de coordination, en présence des différentes entreprises, s'est tenue en mairie fin février.

Jean-Michel Parrot, adjoint aux travaux, et Christophe Arthaud, directeur des services techniques et aménagement, ont rappelé l'objet des travaux, leur phasage, et ont formulé des recommandations précises pour le déroulement du chantier en lien avec le maintien du fonctionnement du centre Malraux.

Une réunion technique hebdomadaire permet, pendant la durée des travaux, de vérifier le bon déroulement du chantier et, éventuellement, de rappeler les consignes et prescriptions.

← Réunion du 25 février 2025.

# TRIBUNE LIBRE

AUCUNE TRIBUNE LIBRE

NE NOUS A ÉTÉ TRANSMISE PAR RÉNALD BOULESTIN ET THIERRY LEROY, LISTE "ENSEMBLE POUR JARRIE", POUR CETTE ÉDITION DE JARRIE MAG.



CÉLINE VIOLA,  
ADJOINTE À LA CULTURE  
ET AU PATRIMOINE

## LES 10 JOURS DE LA CULTURE

**CHAQUE ANNÉE AU PRINTEMPS, GRENOBLE ALPES MÉTROPOLÉ ORGANISE, DANS PLUS DE 30 COMMUNES DU TERRITOIRE, « LES 10 JOURS DE LA CULTURE ».**

Des dizaines d'événements culturels et artistiques sont proposés gratuitement pour tous les âges : théâtre, magie, danse, cinéma, patrimoine...

- En 2024, 6 500 personnes ont participé aux événements proposés dans 37 communes du territoire.
- En 2025, c'est la 7<sup>e</sup> édition.



C'est dans ce cadre que Jarrie accueille jeudi 24 avril à 16 h à Bon Repos, le spectacle « **L'Ours et la Lune** ».

Adapté de l'album jeunesse de Cécile Alix et Antoine Guillopé (Éditions Élan Vert), il s'agit d'un spectacle de marionnettes à tige, ombres chinoises et clown, tout public, à partir de 6 ans (durée 45 minutes).

« L'OURS ET LA LUNE ».  
RÉSERVATION  
CONSEILLÉE



Le programme complet des « 10 Jours de la Culture » est consultable sur : [www.grenoblealpesmetropole.fr](http://www.grenoblealpesmetropole.fr)

## Jarrie, les premiers hommes passent...

par Robert Aillaud

La présence des glaciers n'a jamais empêché les hommes de circuler. Nous avons tous en mémoire Ötzi, cet homme préhistorique momifié naturellement (congelé et déshydraté), découvert en 1991 à 3 210 mètres d'altitude, dans les Alpes italiennes.

Nous imaginons donc bien que notre pays de Jarrie, à 300 mètres d'altitude, au croisement de trois rivières importantes - l'Isère, le Drac et la Romanche - est un endroit où très tôt des hommes vont passer. En rive droite et en rive gauche, chaque rivière voit se développer des chemins.

De la vallée de l'Isère, pour monter sur notre plateau, les chemins vont emprunter les gorges sèches laissées par la fusion du petit glacier de la haute Jarrie, en particulier la petite combe de Bresson.

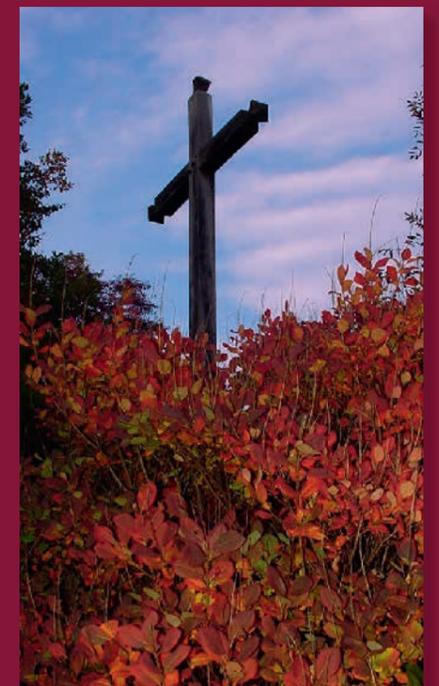
Ce parcours que l'on appelle encore aujourd'hui « le chemin ferré » (*appellation typique des voies antiques*), se partageait en deux au lieu-dit l'Aragna : cette dénomination surprenante vient de l'arène, l'endroit où il y a du sable.

Une voie passant par la Combe, partait vers la Croix de la Vue et rejoignait, en rive droite, la vallée de la Romanche, l'Oisans, l'Italie, l'Orient. L'autre voie descendait le vallon de Jarrie par les Charbonnaux et la basse Jarrie pour passer la Romanche à gué et rejoindre la Matheysine, le gapençais et le midi par la rive droite du Drac.

Ces trois cheminements vont se pérenniser dans le temps et petit à petit favoriser l'implantation dans leur voisinage des premières habitations.

À suivre !

## LES CHRONIQUES HISTORIQUES DE JARRIE





CÉLINE VIOLA,  
ADJOINTE À LA CULTURE  
ET AU PATRIMOINE

## LE SPECTACLE « NATALIA » DE NOUVEAU À BON REPOS EN 2025 !

L'ASSOCIATION DU CHÂTEAU DE BON REPOS (ACBR)  
ET SA TROUPE DE THÉÂTRE « LA COMPAGNIE DU CHÂTEAU IVRE »  
PRÉSENTENT À NOUVEAU LE SPECTACLE « IL FAUT DÉLIVRER  
LA PRINCESSE NATALIA » EN 2025.  
LE SPECTACLE SERA ENCORE JOUÉ DIX FOIS CETTE ANNÉE.



← L'équipe de Natalia :  
comédiens/comédiennes,  
techniciens, costumiers,  
responsables.

© François Giroud

Ne manquez pas Natalia,  
en 14 séquences,  
avec 29 personnages joués  
par 24 comédiens  
et comédiennes !

Une manière nouvelle  
aussi de découvrir  
le Château de Bon Repos,  
en traversant au préalable  
la « Contrée sauvage ».

Rappelons que ce spectacle a été créé en 2022 et qu'il a déjà été joué, en raison de son succès, pendant trois ans, en 2022, 2023, et 2024 pour 22 séances et 967 spectateurs. Il faut préciser que la jauge pour chaque spectacle est seulement de 45 à 50 personnes. En effet, il s'agit d'un spectacle itinérant sur un parcours naturel autour du château, et dans le château lui-même, et le groupe ne doit pas être trop important pour faciliter les déplacements sur ce parcours.

### > LES REPRÉSENTATIONS AURONT LIEU AUX DATES SUIVANTES

- > Samedi 14 juin à 19 h,
- > Vendredi 27 juin à 19 h,
- > Samedi 28 juin à 16 h et 19 h,
- > Vendredi 12 septembre à 18 h,
- > Samedi 13 septembre à 15 h et 18 h,
- > Vendredi 26 septembre à 18 h,
- > Samedi 27 septembre à 15 h et 18 h.

Tarifs : 12 €, 10 € adhérents ACBR  
et ART POP et jeunes des collèges  
et lycées et 8 € enfants du primaire.

Réservations au 06 88 43 72 21

Rappelons aussi que ce spectacle n'est pas seulement pour les enfants (comme son titre pourrait le laisser penser), il peut aussi être vu avec intérêt et plaisir par les jeunes et les adultes, d'une part parce qu'en réalité chaque adulte garde au fond de lui une part de son enfance qui lui permet de s'émerveiller à nouveau des belles histoires, mais aussi et surtout parce que ce spectacle est une fable écologique pour notre monde d'aujourd'hui.

On y découvre de nombreuses réflexions sur ce thème, toujours de manière souriante et humoristique. Un spectacle qui peut être vu de 5 à 95 ans ! Et ce n'est pas une blague...

## DU 12 AU 18 MAI LA SEMAINE DES ARTS VIVANTS À JARRIE

Organisé par la Compagnie Acour, le Festival La Passerelle présente sa troisième édition du 12 au 18 mai. Une édition étalée sur une semaine, en partenariat avec trois communes (Champ-sur-Drac, Herbeys et Jarrie), les médiathèques, les Centres communaux d'action sociale (CCAS), le Centre Socio-Culturel (CSC) Malraux, le Syndicat intercommunal de coopération et des compétences enfance (SICCE) et l'Association du Château de Bon Repos (ACBR).

### QUE VA-T-IL SE PASSER À JARRIE ?

#### LUNDI 12 MAI

à 14 h au CSC Malraux

→ Café lecture en partenariat avec le CCAS

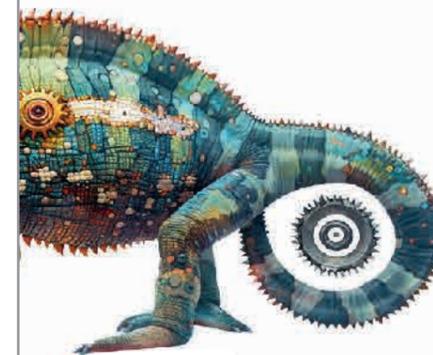
Lectures partagées par le groupe de lecture de la médiathèque de Vizille. Entrée libre.

#### MARDI 13 MAI

à 19 h 30 au CSC Malraux

→ Spectacle de théâtre « Sur.vivante.s » par les ados de la Compagnie « Sept à dire » du CLC d'Eybens.

Entrée libre. Buvette organisée par les jeunes du CSC Malraux.



### INFORMATIONS, INSCRIPTIONS, RÉSERVATIONS

contact@compagnieacour.com  
Roland Monon : 06 84 12 36 90  
Catherine Gonzalve-Larnaudie :  
06 28 33 46 07

#### MERCREDI 14 MAI

JOURNÉE DE L'ENFANCE

Toute une journée d'émerveillement ! Activités pour stimuler sa curiosité, lire, jouer, aller au spectacle, prendre un goûter, s'amuser ensemble...

#### Une matinée pour les 3-6 ans

> de 10 h à 12 h : Ateliers créatifs au CSC Malraux

> de 10 h à 11 h : Histoires contées suivies d'un goûter à la médiathèque Yvette Virot

> de 11 h à 11 h 30 : Voyage en Terre Maya, spectacle conté de la Compagnie Acour, à l'espace culturel Paul Bernard

#### Un après-midi pour les 6-10 ans

> de 14 h à 16 h : Ateliers créatifs au CSC Malraux

> de 14 h 30 à 15 h 30 : Voyage en Terre Maya, spectacle théâtral de la Compagnie Acour, à l'espace culturel Paul Bernard (tarif : 5 €)

> de 16 h à 17 h : Lecture de contes sensoriels pour un public familial, par petits groupes tous les quarts d'heure, suivie d'un goûter, à la médiathèque Yvette Virot.

FESTIVAL  
LA  
PAS  
SER  
ELLE

Semaine des  
Arts Vivants



#### MERCREDI 14 MAI

à 18 h à la médiathèque Yvette Virot  
Rendez-vous avec les poètes engagés  
Spectacle de lecture par la Compagnie Partage de Vizille. Entrée libre.

#### SAMEDI 17 MAI

à 18 h au Château de Bon Repos

→ Spectacle de théâtre « Fausse note » par la Compagnie « Nouvel Acte » (originaire des Bouches-du-Rhône), en partenariat avec l'ACBR.  
Tarifs : 10 € / 7 €.

LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL  
EST TÉLÉCHARGEABLE sur [www.ville-jarrie.fr](http://www.ville-jarrie.fr)

# AGENDA des manifestations

AVRIL > JUILLET

## ÉVÉNEMENTS MUNICIPALITÉ

### 80<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE 1945

JEUDI 8 MAI | 10h15

Monument aux morts des Chaberts  
Dépôt de gerbes

### CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 19 MAI | 18h

Mairie

### CÉRÉMONIE DU MAQUIS DE L'OISANS JARRIE-CHAMP

LUNDI 9 JUIN | 18h30

Saut du Moine  
Dépôt de gerbes

### APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE

MERCREDI 18 JUIN | 18h

Monument aux morts des Chaberts  
Dépôt de gerbes

### CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 30 JUIN | 18h

Mairie

### FÊTE NATIONALE

DIMANCHE 13 JUILLET

Château de Bon Repos

## DONNEZ DE LA VISIBILITÉ À VOS ÉVÉNEMENTS

Responsables d'associations, pour  
donner de la visibilité à vos événements :  
[communication@mairie-jarrie.fr](mailto:communication@mairie-jarrie.fr)

## AUTRES ÉVÉNEMENTS À VENIR...

### SPECTACLE « LOURS ET LA LUNE »

JEUDI 24 AVRIL | 16h

Bon Repos (cf. p. 21)

### COLLECTE DE VÊTEMENTS

LUNDI 28 AVRIL | De 13h30 à 15h30

La Remise - Parvis salle Malraux



### FESTIVAL LA PASSERELLE

DU 12 AU 18 MAI

La Remise - Parvis salle Malraux  
Compagnie Acour (cf. p. 23)

### PÊCHE (13H) ET PÉTANQUE (12H)

SAMEDI 17 MAI

Étang de Champ-sur-Drac  
USJC Rugby

### COLLECTE DE SANG

MARDI 20 MAI | De 16h à 19h30

Salle Malraux  
Amicale des donneurs de sang / EFS

### SAINT-BARNABÉ

SAMEDI 7 JUIN

Stade Pierre Pillet  
Tournoi écoles de rugby (journée) et soirée dansante  
(20h). USJC Rugby

### FAITES DU SPORT

SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 JUIN

(cf. encadré)

### COLLECTE DE VÊTEMENTS

LUNDI 30 JUIN | De 13h30 à 15h30

La Remise - Parvis salle Malraux

### SPECTACLE

« MES RACINES AU BOUT DES AILES »

DU 4 AU 6 JUILLET

Château de Bon Repos  
Compagnie Les 600 Cibles

## SUCCÈS DU VIDE-GRENIER DU COMITÉ DES FÊTES !

Le vide-grenier de printemps  
du Comité des fêtes a été,  
une fois de plus, une réussite !  
L'association remercie  
chaleureusement les bénévoles,  
les exposants et les visiteurs  
de cette « foire à tout » conviviale  
et chaleureuse.

Le Comité des fêtes donne  
d'ores et déjà rendez-vous  
samedi 30 août, à 19h,  
dans le parc du Clos Jouvin,  
pour la fête de la St-Jean d'Août.



## FAITES DU SPORT 2025

Organisée par des associations et les municipalités  
de Brié-et-Angonnes, de Champagnier et de Jarrie,  
la « Faites du Sport » aura lieu samedi 14 juin à Jarrie  
(Clos Jouvin) et dimanche 15 juin à Champagnier.

Plus de 200 participants répartis en équipes mixtes sont attendus :  
ils se mesureront dans 16 sports différents pendant le week-end :  
course d'orientation, basket, pétanque...

Si vous souhaitez créer ou faire partie d'une équipe ou bien si vous  
souhaitez être bénévole sur l'événement, faites-vous connaître  
auprès des organisateurs : [faitesdusport.brie@gmail.com](mailto:faitesdusport.brie@gmail.com)

Vidéo  
édition 2024



Page Facebook  
de l'événement

